

**BILAN A 6 MOIS DU GES – RAPPORT MORAL - FREDERIC GAUTHEY,
PRESIDENT
AGO DU 3 DECEMBRE 2019 - PARIS**

Chers confrères,

Nous voici donc au terme de la 1^{ère} phase de création du GES, six mois après l'assemblée générale constitutive. En quelques mots, rapides, je veux vous lister les principaux travaux que nous avons initiés depuis le 5 juin dernier.

Durant ces six mois passés, nous avons tenu, je crois, un rythme de travail important, qui peut-être ne se voit pas de l'extérieur : nous avons tenu 6 conseils d'administration et 8 réunions de bureau. Ainsi, c'est bien l'ensemble du conseil d'administration qui s'est mobilisé.

Mais c'est aussi l'implication, parfois la patience et la confiance des adhérents que je veux saluer : nous sommes donc actuellement 166 entreprises adhérentes, avec un poids en chiffre d'affaires et salariés plus important que le SNES et l'USP réunis. Effectivement, si certains n'ont pas suivi la fusion, d'autres sont venus et je tiens ici à saluer leur démarche volontaire et de confiance. J'en profite pour vous informer que l'arrêté sur la représentativité du GES est à la signature de la ministre du Travail, avec un pourcentage qui s'affichera à 83,43 %...

Pour fonctionner au quotidien, nous avons rapidement procédé au recrutement de deux permanents, aménager dans nos nouveaux locaux, boulevard Diderot et lancer notre présence dans le monde virtuel (site Internet et réseaux sociaux : de ce point de vue, nous atteignons 1500 abonnés sur LinkedIn, soit 1000 de plus que depuis notre Congrès de La Baule).

Ce 1^{er} Congrès justement : malgré les difficultés de transport, malgré sa proximité avec nos différentes assemblées générales dans cette période de 6 mois, ce Congrès a réuni davantage de participants qu'il pouvait y en avoir dans de précédentes réunions similaires.

Ce 1^{er} Congrès a également montré notre implication et le résultat de nos actions auprès des différents partenaires publics et privés depuis la création du GES : la présence du Secrétaire d'Etat, Laurent NUNEZ, de la Directrice générale de notre OPCO, du Président du MEDEF, du Président du CDSE a révélé que nous étions inscrits dans l'écosystème de la sécurité privée.

Je salue, par avance, la présence, tout à l'heure, de François ASSELIN, Président de la CPME : nous avons effectivement fait le choix d'adhérer également à la CPME car nous sommes constitués de grandes, de moyennes et de petites entreprises : cette diversité fait la force de notre secteur. Le GES tient au tissu territorial de la sécurité privée : si le continuum de sécurité doit se construire par la proximité, alors nous avons besoin de PME de sécurité.

Puisque j'évoquais ces adhésions au MEDEF et à la CPME, je précise que **nous avons également adhéré à la CoESS** et avons participé au 30 ans de la Confédération à Rome, en octobre dernier, avec Geoffroy CASTELNAU. L'échelon européen sera important pour le GES pour aller chercher des bonnes pratiques, des exemples de meilleure régulation à l'étranger.

Nous avons en revanche repoussé l'adhésion à la Fédération française de la sécurité privée. Un petit éclairage sur ce point est sans doute nécessaire : la valeur ajoutée d'une adhésion ne nous est pas apparue clairement. La question était d'abord : pourquoi adhérer ?

Qu'est-ce que cela pouvait apporter au GES ? La fusion du SNES et de l'USP visait à créer un interlocuteur unique, apte à discuter, travailler, négocier avec des partenaires représentatifs ou légitimes :

- syndicats de salariés et l'ensemble des instances paritaires de la branche
- pouvoirs publics et notamment le CNAPS mais aussi le CNSJ pour les JO de Paris 2024
- opérateur de compétence pour la formation professionnelle avec AKTO
- bien sûr également le MEDEF et la CPME, et j'en passe.

Nous sommes dans tous ces lieux de décision ; la FFSP n'y est pas.

Concernant le CNAPS, les désignations des représentants du GES au Collège, à la CNAC et dans les CLAC sont désormais publiées. Certaines autres interviendront dans les prochaines semaines ou mois. Lors du dernier Conseil d'administration, il a d'ailleurs été décidé de créer une plate-forme d'échange d'expérience afin d'accompagner les personnes désignées.

De la même manière, suite à la signature de la convention d'échange d'informations entre le GES, le ministère de l'Intérieur et le CDSE, à La Baule, des référents départementaux « sécurité privée » devront être redésignés : une plate-forme virtuelle sera également mise en place.

Enfin, pour terminer, au-delà de la création qui nous a accaparée ces derniers mois, **nous avons pu avancer sur les sujets de fond : je mentionnerai 5 chantiers :**

- **La révision de la liste des emplois dérogeant aux obligations en matière de travailleurs handicapés** a nécessité une action forte du GES durant l'été : nous avons obtenu gain de cause. Le projet de décret maintient la quasi-totalité de nos emplois sur la liste ECAP : une action est encore en cours sur la question des agents rondiers.
- **L'accord NAO pour 2020 avec une trajectoire pour 2021 et 2022** a été signé le 5 novembre dernier par un nombre suffisant d'organisations syndicales : cela n'a pas été évident, mais était nécessaire pour commencer à sortir notre filière de l'ornière où elle se trouve. J'ai rappelé, en votre nom, l'ambition qui était celle du GES lors des 6^{ème} Assises de la sécurité privée il y a 10 jours : les hausses salariales doivent s'accompagner d'une hausse significative des prix, et donc des compétences et de la solidité de nos entreprises.
- **L'agenda social est en cours de finalisation**, avec un calendrier précis d'ici à mars 2021. Révision des classifications et de l'accord de reprise sont les deux points structurant de cet agenda social. Il devrait être validé à la mi-décembre par les partenaires sociaux.
- **Un projet d'accord sur les entretiens professionnels** est en cours de négociation : s'il vous est possible et utile de faire, dans vos entreprises, un accord spécifique, il sera également utile d'avoir un accord de branche pour les entreprises qui n'auraient pas d'accord. Je tiens à souligner que nous consultons un cabinet juridique pour sécuriser notre projet d'accord.
- Enfin, nous avons diffusé aux pouvoirs publics, à l'Elysée, à Matignon, **nos propositions dans le cadre du livre blanc sur la sécurité intérieure**, et même les premiers projets d'écriture législative : sur la garantie financière, sur la limitation de la sous-traitance, sur la protection juridique des agents de sécurité et sur la simplification en matière d'autorisation « palpation ». Nous aurons également, avec la CPME, une proposition conjointe sur l'assermentation de certains agents de sécurité, notamment dans le cadre de la sécurité des commerces.

Voilà, je ne veux pas être plus long : la matinée est chargée.

Je crois que je dois laisser la parole rapidement à notre Trésorier qui va nous faire un petit point sur le nerf de la guerre : les finances...

Merci à vous !